



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 26 décembre 2019

Communiqué de Presse

Suspicion de la maladie d'Aujeszky dans la mort de 4 chiens de chasse

En fin de semaine dernière, le réseau de veille sanitaire (constitué par les vétérinaires libéraux) a alerté les services vétérinaires suite à la mort de 4 chiens de chasse appartenant à des propriétaires résidant en Dordogne et Lot-et-Garonne.

L'enquête réalisée conjointement par les services de la DDCSPP du Lot-et-Garonne et de Dordogne montre que ces chiens ont participé à une même action de chasse au sanglier une semaine avant leur décès sur le territoire du canton de Lalinde en Dordogne.

Ils ont été au contact direct du même animal tué à l'occasion de cette journée de chasse et ont probablement, comme tout chien de chasse léché la plaie du sanglier. Les symptômes constatés ont orienté les hypothèses de diagnostic vers la maladie d'Aujeszky pouvant être présent sur le sanglier tué.

Cette maladie est sans aucun impact pour la santé humaine. La maladie d'Aujeszky (virus) touche prioritairement les populations de porcins sauvages ou domestiques. Elle se manifeste par de la fièvre parfois accompagnée de troubles respiratoires et d'un syndrome nerveux susceptible d'entraîner la mort de certains animaux.

Elle est aussi mortelle pour les chiens qui ont été au contact direct avec les porcins infectés . Il est fréquent que l'on observe une circulation virale de cette maladie dans les populations de sangliers.

Chaque année, des chiens de chasse en contact avec des sangliers en sont victimes en petit nombre.

Les résultats d'analyse permettant de confirmer ou infirmer cette hypothèse seront connus d'ici 10 jours. Le risque actuellement identifié est circonscrit aux chiens potentiellement en contact avec les sangliers et aux élevages porcins.

Une information spécifique est donc conduite vis-à-vis de la fédération des chasseurs et du réseau vétérinaire.

Parallèlement, une communication sur le renforcement nécessaire des mesures de biosécurité en élevage porcin va être réalisée pour prévenir les risques de diffusion en élevage.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
